

**Demande de maintien d’une autorisation**

Formulaire d’évolution – AM-LQE 31.0.5 - 31.24 - 31.83 - 46.0.9 - 70.18

Article 31.0.5, 31.24, 31.83, 46.0.9 et 70.18 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une demande de maintien d’une autorisation en vertu des articles 31.0.5, 31.24, 31.83, 46.0.9 ou 70.18 de *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE, pour une autorisation ministérielle délivrée en vertu de l’article 22 de la LQE.

Un titulaire d’autorisation, tenu d’envoyer un avis de cessation d’activité en vertu des articles 31.0.5, 31.24, 31.83 ou 70.18 de la LQE, peut demander de maintenir en vigueur l’autorisation concernée. L’article 31.24 de la LQE concerne spécifiquement le titulaire d’une autorisation relative à l’exploitation d’un établissement industriel visé par la section III du chapitre IV de la LQE. L’article 31.83 de la LQE concerne le titulaire d’une autorisation relative à un prélèvement d’eau et l’article 70.18 concerne le titulaire d’une autorisation relative à la gestion de matières dangereuses.

L’article 46.0.9 de la LQE vise spécifiquement les travaux autorisés en vertu du 4e paragraphe du 1er alinéa de l’article 22 de la LQE, soit des travaux dans des milieux humides et hydriques.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes

Ce formulaire doit être transmis par la poste directement à la Direction régionale où se situe le projet.

La cessation des activités encadrées par les articles 31.0.5, 31.24, 31.83 et 70.18 de la LQE entraîne l’annulation de plein droit de l’autorisation selon les modalités prévues à ces articles. Dans les cas visés aux articles 31.0.5 et 31.24 de la LQE, l’annulation de plein droit est effective à la fin de la période de deux ans suivant la date de la cessation de l’activité. Dans les cas visés aux articles 31.83 et 70.18 de la LQE, l’annulation de plein droit de l’autorisation est effective immédiatement à la date de cessation de l’activité. En ce qui concerne l’application de l’article 46.0.9 de la LQE pour des autorisations relatives à des activités dans des milieux humides et hydriques, ces activités doivent débuter dans les deux ans suivants la délivrance de l’autorisation ou, le cas échéant, dans tout autre délai prévu à l’autorisation, à défaut, l’autorisation est annulée de plein droit.

Par conséquent, les délais pour transmettre une demande de maintien de l’autorisation au ministre sont :

* pour une demande en vertu de l’article 31.83 ou 70.18 de la LQE, il faut transmettre le présent formulaire en même temps que l’avis de cessation. Notez que la demande de maintien doit être transmise par la poste et l’avis de cessation par le service en ligne (SEL). En attendant la prise en charge de la demande de maintien par le SEL il est possible d’indiquer le numéro de référence (débutant par AM00…) de l’avis de cessation soumis en ligne ou de joindre une copie de cette demande de maintien de l’autorisation dans l’avis de cessation;
* pour une demande en vertu de l’article 31.0.5, 31.24, ou 46.0.9 de la LQE, il est recommandé de déposer le présent formulaire 60 jours précédant l’annulation de plein droit de l’autorisation.

Notez que le ministre peut maintenir une autorisation en vigueur pour la période et aux conditions, restrictions et interdictions qu’il fixe. Dans le cas où la demande de maintien n’est pas déposée avant l’échéance du délai pour l’annulation de plein droit de l’autorisation, le titulaire devra déposer une nouvelle demande d’autorisation pour pouvoir poursuivre son activité.

Pour faire une demande de cessation d’activité en vertu de l’un des articles 31.0.5, 31.24, 31.83 ou 70.18 de la LQE, le formulaire d’évolution ***AM-LQE-31.0.5-31.24-31.51-31.83-70.18 – Avis de cessation*** d’une activité doit être utilisé.

Références

Loi liée au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE

Documents de soutien et outils de référence

* Site Web du Gouvernement du Québec – [Numéro d’entreprise du Québec](https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/obtenir-renseignements-entreprise/numero-entreprise-quebec)
* Site Web du Gouvernement du Québec – [Coordonnées des directions régionales](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/coordonnees/adresses-des-directions-regionales) du ministère
* Site Web du ministère – [Analyse environnementale des projets en milieux humides et hydriques](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/analyse-environnementale.htm)
1. Identification et coordonnées du titulaire de l’autorisation
	1. Titulaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de titulaire** | [ ] Personne physique**'?'** [ ] Personne morale**'?'**[ ] Personne morale de droit public**'?'** [ ] Société de personne**'?'** |
| **Nom du titulaire** (selon le type de personne indiqué) | *Saisissez les informations*. |
| **Numéro d’entreprise du Québec (NEQ'?'), s’il y a lieu** | [ ]  Sans objet | *Saisissez les informations*. |
| **Coordonnées du titulaire ou de son siège social** |
| **Numéro civique** | *Saisissez les informations*. | **Nom de la rue** | ... |
| **App./bureau** | ... | **Municipalité** | ... | **MRC** | ... |
| **Province** | Sélectionnez la province[ ] Ne s’applique pas | **Pays** | ... | **Code postal** | ... |

S’il y a plus d’un titulaire, cliquez sur le + pour dupliquer le tableau

* 1. Personne-ressource du titulaire

|  |
| --- |
| **Identification de la personne-ressource'?'** |
| **Prénom et nom de la personne-ressource** | *Saisissez les informations*. |
| **Titre ou fonction** | ... |
| **Coordonnées de la personne-ressource** |
| **Numéro de téléphone (bureau)** | ... | Poste | ... |
| **Numéro de téléphone (autre)** | ... |
| **Adresse courriel** | ... |

* 1. Représentant du titulaire

1.3.1 La personne-ressource remplit-elle également le rôle de représentant?

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.

1.3.2 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements du représentant.

|  |
| --- |
| **Identification du représentant'?'** |
| **Prénom et nom du représentant** | *Saisissez les informations*. |
| **Nom de l’entreprise ou de l’organisme associé** | ... |
| **Titre ou fonction** | ... |
| **Coordonnées du représentant** |
| **Numéro de téléphone (bureau)** | ... | Poste | ... |
| **Numéro de téléphone (autre)** | ... |
| **Adresse courriel** | ... |

1. Description de la demande de maintien
	1. Identification de l’autorisation visée

2.1.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements demandés pour chaque autorisation visée par la demande de maintien.

Note : Le numéro de l’autorisation est composé de neuf chiffres (ex. : 40XXXXXXX). Il est inscrit sur la première page des autorisations et est situé sous le nom du titulaire ou dans le coin supérieur droit.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Numéro de l’autorisation | Date de délivrance | Description des activités visées | Référence légale pour la demande de maintien |
| *Saisissez les informations*. | *Sélectionnez la date*.  | *Saisissez les informations*. | Choisissez un élément. |
| ... | *Sélectionnez la date*. | ... | Choisissez un élément. |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | *Sélectionnez la date*. | ... | Choisissez un élément. |

* 1. Motif de la demande de maintien

2.2.1 Fournissez le motif de la demande de maintien pour chaque autorisation identifiée à la question 2.1.1.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités de la demande de maintien

2.3.1 Indiquez la période pour laquelle le maintien de l’autorisation est demandé pour chaque autorisation identifiée à la question 2.1.1.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Autre information

2.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande de maintien. *(Facultatif)*

Exemples :

* le numéro de référence d’une demande de cessation déposée dans le service en ligne en lien avec la demande de maintien;
* un rapport à jour du suivi environnemental et des mesures mises en place depuis la cessation (portrait environnemental);
* une description du suivi environnemental prévu pour la période de maintien de l’autorisation, comprenant notamment les ajustements apportés aux suivis environnementaux existants et les paramètres de suivi, la fréquence de suivi, ainsi que les modalités de réalisation et de transmission de ce suivi au ministre.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Déclaration du titulaire

Je, \_\_ *Inscrivez le nom de la personne-ressource ou du représentant du titulaire* \_\_\_, déclare que tous les renseignements fournis dans la présente demande de maintien ainsi que toutes les annexes et tous les documents qui l’accompagnent sont complets et exacts.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2). Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de l’avis.

**Signature** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Date** : *Sélectionnez une date*.

Lexique

**NEQ** : acronyme pour « numéro d’entreprise du Québec », lequel correspond à l’identifiant numérique, composé de dix chiffres, attribué à chaque entreprise qui s’immatricule au *Registraire des entreprises.*

**personne morale** : toute forme d’entreprise légalement constituée qui a une personnalité juridique distincte de celle de ses propriétaires et dont la gestion est confiée à des administrateurs, membres de son conseil d’administration. C’est une entreprise formée par statuts de constitution ou par lettres patentes, notamment sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions (*L.R.Q., c. S-31.1) ou de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. [1985], ch. C-44).

**personne moral de droit public** : personne morale qui, poursuivant un intérêt général, est régie par des points essentiels de son fonctionnement, notamment par sa composition, ses pouvoirs et les contrôles auxquels elle est soumise par des règles de droit public.

**personne physique** : particulier qui exerce une activité ou qui fait des affaires seul ou avec d’autres personnes autrement qu’en société de personnes.

**personne-ressource** : la personne-ressource au sein de l’entité demanderesse est la personne physique qui agit pour une personne morale, une personne de droit public ou une société de personnes. La personne-ressource reçoit les communications concernant la demande. Si l'initiateur de projet est une personne physique, il est possible que la personne-ressource soit la même personne que l'initiateur de projet.

**représentant**: personne qui dépose au nom du demandeur la demande de maintien de l’autorisation ministérielle. Il peut s’agir de la personne-ressource comme d’une personne externe au demandeur.

**société de personnes** : une société de personnes est une forme d’entreprise qui peut être composée notamment de personnes physiques, de personnes morales ou de sociétés de personnes qui font des affaires ensemble en sociétés de personnes : la société en nom collectif (SENC), la société en commandite (SEC) et la société en participation.